

Commune de Mazé-Milon - Plan Local d'Urbanisme

Compte-rendu de Réunion

Le 03-07-2021 à 09h30

Atelier participatif sur les déplacements

Étaient présents à cette réunion :

PARTICIPANTS :

MOUTEAU Bernard
BOUSSIRON Damien
PARIS Dominique
GALBRIN Michael
DOUIN Steve
HUET Claude
SAUDUBOIS José
PAUGAM Françoise
MILON Pierre
MILON François

ELUS :

PORCHER Éric
CHAMPION Francis

TECHNICIENS :

OGERON Marie-Claire
RIOCHET Quentin

Introduction

Cet atelier de réflexion sur le sujet des déplacements s'inscrit dans le cadre de la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), selon les modalités de concertation fixées dans le cadre de la délibération du conseil municipal, relative au lancement de la révision du PLU (délibération du 4 février 2019).

Le but de cet atelier est de réfléchir, avec les 10 résidents volontaires présents, aux grands enjeux du territoire communal en termes de déplacements ainsi qu'aux principaux objectifs à inscrire sur le sujet, dans le cadre du PADD.

Cet atelier s'organise en trois grandes parties (cf : présentation de l'atelier en pièce jointe) :

- Présentation par M. RIOCHET de la procédure de révision d'un Plan Local d'Urbanisme et des notions de « mobilité et déplacements » ;
- Réflexion en groupes (3 groupes) sur les enjeux des déplacements à Mazé-Milon et les objectifs (solutions) à se fixer dans le cadre du PADD.
- Un temps de restitution de chacun de ces groupes de travail, autour des cartes et des schémas élaborés par leur soin.

Ce présent compte-rendu tente de retranscrire de manière synthétique les éléments abordés lors de la restitution de ces 3 groupes de travail.

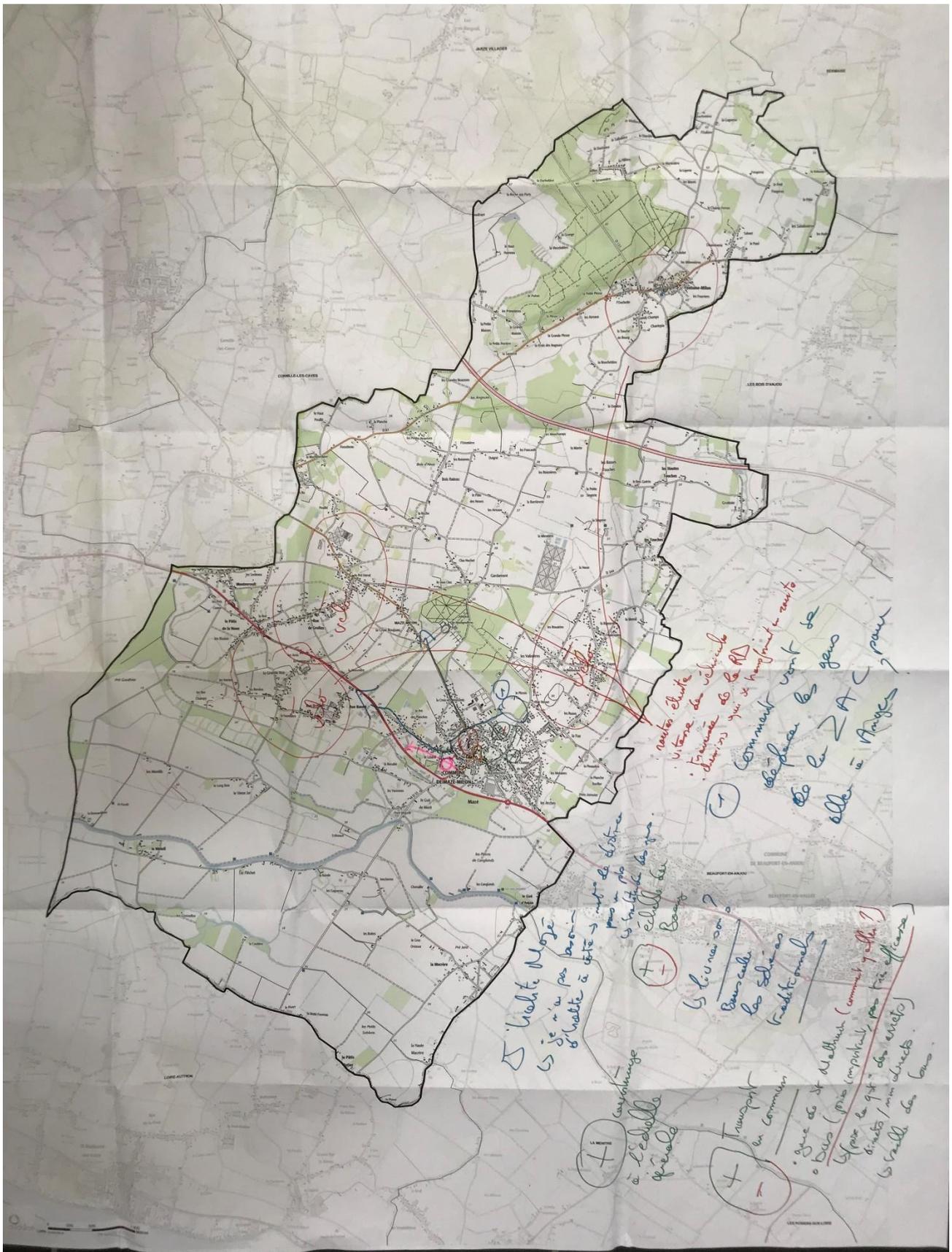
Restitution du groupe 1

Enjeux :

- Les besoins de déplacements sur le territoire et la manière de se déplacer vont dépendre de l'âge et de l'ancienneté (durée de résidence sur la commune) des mazéais.
- La gare de St-Mathurin est plus proche de Mazé-Milon mais la gare de la Ménitrié dispose de davantage d'arrêts. Comment se rendre à ces deux gares sans voiture ? Le bus vers Angers présente des prix élevés et n'est pas très efficace. La taille des bus pose question.

Objectifs :

- Le développement du co-voiturage semble être une solution intéressante en tant qu'alternative à la voiture individuelle, notamment pour se rendre par la RD 347 vers Angers, Beaufort ou Saumur, et pourquoi pas, vers la gare de St-Mathurin.
- Quelle vocation à la RD 347 ? les poids-lourds ne devraient-ils pas être déviés sur l'autoroute ?
- Le développement des déplacements doux :
 - o L'échelle du bourg de Mazé est intéressante mais comment traverser la RD 347 ? et comment traverser le bourg du Nord au Sud ?
 - o La distance entre les hameaux, le bourg de Fontaine-Milon et le bourg de Mazé n'est pas si importante, mais les cheminements ne sont pas adaptés aux déplacements doux. Certaines routes rurales se sont transformées en voies très circulantes.
- Comment vont se déplacer les nouveaux habitants de la ZAC ? doit-on envisager des trajets plus directs depuis ce nouveau quartier ?



Restitution du groupe 2

Enjeux :

- La voiture est très utilisée à Mazé-Milon car les distances sont importantes, les axes de flux sont adaptés (notamment la RD 347) et qu'il est assez simple de se garer (Ecoles, plateau sportif, Super U, etc.)
- Les déplacements doux fonctionnent mal aujourd'hui car les axes ne sont pas sécurisés, notamment sur des axes où le trafic est important (route de Seiche, route de St-Mathurin, route de Fayet, en direction de la Payotte, champs de l'Ormeau).
- La RD347 constitue une véritable frontière entre le Nord et le Sud de la commune. Il n'est possible de la traverser qu'au niveau des carrefours giratoires.

Objectifs :

- Le développement du télétravail pour des gens qui habitent la commune semble être une bonne solution au contexte de Mazé-Milon. Cela désengorgerait d'ailleurs la RD 347. La commune pourrait notamment réfléchir à la mise en place de tiers-lieux.
- Le développement des déplacements doux doit être un objectif pour la commune. La question de l'utilité d'une voie douce depuis les hameaux pourrait être posée aux habitants concernés (Patis de la Noue, rue Grollay, etc.). Une hiérarchie pourrait même être imaginée entre voies douces structurantes et voies douces de proximité.
- Le PADD doit être l'occasion de se poser la question du déplacement des poids-lourds (Entreprise Taugourdeau, Graines Brivain, etc.). La notion de « transit abusif » est abordée.
- Le sujet des déplacements depuis la ZAC est un enjeu fort pour l'avenir de la commune.

Restitution du groupe 3

Enjeux :

- La voiture est très utilisée à Mazé-Milon car les routes sont confortables et en bon état (RD 347). Les espaces dédiés au stationnement sont suffisamment dimensionnés.
- Des cheminements menant directement à des espaces de nature et touristiques existent déjà sur Mazé-Milon. L'Authion et le château de Montgeoffroy sont facilement accessibles.
- Le territoire reste assez plat et donc propice à l'utilisation des modes doux.
- Une ligne de bus fonctionne sur la RD 347.
- La commune ne possède que deux entrées principales où s'accumule le trafic. La 3^{ème} entrée à l'Ouest est peu empruntée.

Objectifs :

- Viser la densification pour limiter les besoins en déplacement. Attention, densifier est aussi synonyme d'afflux de population. La concentration des services et commerces sur deux pôles (centre-bourg et SUPER U) est un atout.
- La RD 347 coupe la ville en deux. Cette route est saturée sur les horaires de pointe. Cet axe est un atout pour la ville mais aussi une faiblesse.
- Le réseau de voies cyclables et piétonnes reste limité : manque de connexion entre le centre-bourg et le plateau sportif/écoles ; étroitesse des voies routières est un frein à la circulation des vélos ; peu nécessiter la mise en place de sens uniques et la mise en place de poches de stationnements dédiées aux modes de déplacements doux ; traversée du carrefour de la Pommeraie est à sécuriser ; s'appuyer sur les atouts de la commune (rénovation de la rue Principale et de la route de Seiches, anciens cheminements pouvant être recréés comme la route de la Grefferie).



Ce compte rendu a été rédigé par M. RIOCHET, Chef de Projets Urbaniste, et validé par M. POT maire de Mazé-Milon.

*M. POT
Maire de Mazé-Milon*